



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°354 DU 23 AU 29 JANVIER 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 6 cadavres, 3 victimes de VBG, 2 personnes torturées et 36 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme, 2 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre de la composante sociale Twa tués, 1 mineur torturé et 30 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance, à la justice et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	3
I.1. DU DROIT A LA VIE	3
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	3
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	3
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES	4
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	4
I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	4
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES	5
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	6
I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	6
I.4. DE LA JUSTICE	6
II. DE LA GOUVERNANCE	6
III. DES FAITS SECURITAIRES	7
IV. CONCLUSION	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un personne tuée en commune Kabarore, province Kayanza 5 millions fbu à donner à la famille de la victime.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 19 janvier 2023, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Marcel Nyandwi, âgé de 53 ans, cultivateur, résidant sur cette même colline, a été tué à coup de fusil par un policier, Ferdinand Bikorimana du Commissariat communal de Kabarore. Selon des sources sur place, ce policier était avec un autre policier, Claude Nahimana et ils venaient arrêter Marc Ngendakumana, fraudeur de minerais et qui avait pris fuite en date du 14 janvier 2023, vers 4 heures du matin, sur sa colline de Rukere quand des policiers tentaient de l'arrêter suite à la saisie de 15 kg de coltan tantalite lors d'une fouille perquisition chez lui par ces policiers accompagnés du chef de cette colline. Selon les mêmes sources, des habitants de cette colline se sont opposés à cette arrestation en tentant de s'accaparer un fusil du policier qui a alors tiré dans la foule et a ainsi tué Marcel Nyandwi. En date du 24 janvier 2023, dans un procès de flagrance, le TGI de Kayanza a auditionné et a condamné Marc Ngendakumana à 2 ans de servitude pénale et une amende de 10 millions fbu tandis que Claude à une année de servitude pénale et une amende de 50 mille fbu tandis que Ferdinand, à une peine de servitude pénale de 2 ans, une amende de 500 mille fbu ainsi qu'un dédommagement moral de

Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 23 janvier 2023, sur la colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, Patricia Cizanye, âgée de 34 ans, a été tuée pendue à l'aide d'une corde par son mari militaire caporal, Pascal Hakizimana, matricule HR17191, travaillant au camp militaire Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, Pascal Hakizimana a été aidé par son ami, Mathias Bizimana en pendant cette femme dans sa chambre à coucher et après les faits Pascal Hakizimana s'est caché chez sa sœur où il a été retrouvé suite aux cris de leurs enfants qui ont trouvé leur mère morte suspendue à l'aide d'une corde quand ils sont venus de l'école. Pascal Hakizimana qui s'était rendu chez lui en date du 22 janvier 2023, étant venu en cachette en congé s'était logé chez sa sœur. Selon les mêmes sources, Pascal qui vivait en concubinage avec une autre femme à Bujumbura Mairie maltraitait sa femme afin de la pousser au divorce. En date du 24 janvier 2023, le TGI Kirundo a auditionné les deux présumés auteurs et a condamné Pascal Hakizimana à une peine de servitude pénale de 20 ans et Mathias à 5 ans de de servitude pénale.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Cankuzo

Dans la matinée du 27 janvier 2023, sur la colline Nyarutiti, zone Minyare, commune et province Cankuzo, un corps sans vie de Pierre Magorwa, âgé de plus de 60 ans, veuf, vivant seul sur cette colline, a été retrouvé égorgé à l'intérieur de sa maison. Selon des sources sur place, des voisins qui ont vu des portes de la maison défoncées sont entrés dans la maison et ils l'ont trouvé égorgé tandis que des vivres tels que du haricot et du maïs étaient volés. Selon les mêmes sources, des policiers de la protection civile accompagnés par un OPJ et un agent de la santé se sont rendus sur les lieux pour faire le constat.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 27 janvier 2023, sur la colline Bugenyuzi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie de Gaspard Ntaconayigize, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 62 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, en date du 26 janvier 2023, vers 21 heures, sur la colline Bugenyuzi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Gaspard Ntaconayigize rentrait chez lui en provenance du centre communément appelé Nyenumpu de cette même colline quand il a été tué à l'aide des machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, en date du 27 janvier 2023, la police s'est rendue sur les lieux pour faire un constat et le corps a été évacué vers la morgue du CDS Mugono.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 28 janvier 2023, vers minuit, sur la sous-colline Gafunzo, colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Damien Barayavuga, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 64 ans, sentinelle, a été tué à l'aide d'une grosse pierre au niveau de la tête par Souzane Iranyongeye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 32 ans après avoir bu une boisson prohibée communément appelée karibu. Selon des sources sur place, cet homme et cette femme s'étaient disputés dans la journée au centre communément appelé Kugasoko de cette colline. Selon les mêmes sources, le corps sans vie de la victime a été évacué vers la morgue du CDS Bugenyuzi tandis que cette femme a été arrêtée et conduite au cahot de la police à la commune Bugenyuzi.

Un corps sans vie d'un membre de la composante sociale Twa retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 28 janvier 2023, vers 19 heures, sur la sous-colline Gatara, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie de Jean Marie Nsavyimana, de la composante sociale Twa, vendeur du bois de chauffage originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, à 200 mètres de la route qui mène vers le marché de Kamahoro de la colline Shanga et à côté de lui, il y avait une bouteille. Selon des sources sur place, vers le soir, Jean Claude Nyabenda, Jean Marie Binywamazi et Eric Himbazimana, tous de la même composante sociale Twa travaillant avec lui, avaient donné une boisson

prohibée communément appelé hozagara à Jean Marie Nsavyimana. Ces trois hommes ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Buhiga.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 20 janvier 2023, dans les marais situés entre la colline Burengo et Kinyami, sur la colline Burengo, zone, commune et province Ngozi, un corps sans vie de Nestor Ntiranyibagira, âgé d'environ 35 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Monfort Ndorero alias Moussa, Commissaire provincial de police à Ngozi a indiqué qu'il a été tué par des habitants du quartier Kinyami en l'accusant d'être un voleur et qu'ils l'ont jeté par après à cet endroit.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 22 janvier 2023, sur la colline Mihigo, commune Busiga, province Ngozi, un corps sans vie de Vénérande Nzeyimana, mère de 8 enfants, a été retrouvé présentant des blessures et du sang. Selon des sources sur place, cette femme vivait avec ses enfants dans la maison familiale après être abandonnée par son mari. Selon les mêmes sources, la veille, Vénérande avait passé la journée avec son mari, Jean Nkurunziza, qui lui a donné une somme d'argent non précisé avant de faire semblant de partir.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 23 janvier 2023, vers 9 heures, dans la vallée de la rivière Kanyamihunda séparant la colline Rutyazo de la commune Kayokwe et la colline Ngorore de la commune Ndava, province Mwaro, un corps sans vie de Sylvère, veilleur à l'Inspection provinciale de l'Enseignement à Mwaro, originaire de la colline Gihinga, commune Kayowe, a été re-

trouvé vêtu d'une culotte. Selon des sources sur place, sa famille venait de passer six mois sans avoir ses nouvelles et il était parti pendant la nuit vêtu d'une culotte après s'être réveillé. La victime vivait avec des troubles mentaux périodiques depuis 2 ans. Selon les mêmes sources, le cadavre a été enterré dans le cimetière de la colline Nkundusi, après un constat d'Honorée Hatungimana, Administrateur de la commune Kayokwe.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 18 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Nabubu,

colline centre-ville, commune et province Bubanza, N. N., âgée de 4 ans, a été violée chez elle par Alexis Ntahomvukiye, cultivateur quand ses parents étaient aux champs. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre Seruka de Bujumbura Mairie en date du 19 janvier 2023. Selon les

mêmes sources, en date du 23 janvier 2023, la mère de cette victime a porté plainte au Parquet de Buzanza mais le présumé auteur avait déjà pris le large.

Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 23 janvier 2023, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, C., âgée de 14 ans, travailleuse domestique, a été violée par Egide, âgé de 28 ans, conducteur de taxi-moto, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Egide à la maison quand sa femme était aux champs. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours, des voisins ont alerté la police qui est intervenue en arrêtant Egide tandis que la victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 20 janvier 2023, vers 22 heures, sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, F. S., âgée de 15 ans, a été violée par Chadrack Irakoze, chauffeur dans un véhicule de type probox. Selon des sources sur place, la victime apportait la nourriture à un boutiquier quand elle a été appelée par le présumé auteur et lui a forcé d'entrer dans le véhicule. Selon les mêmes sources, Chadrack a été arrêté en date du 21 janvier 2023 par la police et a été conduit au cachot du parquet de Makamba.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une fille torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 27 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Joselyne Irakoze, âgée de 25 ans, travailleuse domestique chez un enseignant, Jean Célestin Ndiokubwayo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 53 ans, a été tabassée à coups de bâton sur tout le corps jusqu'à perdre connaissance par Enock Habimana, âgé de 33 ans et Emmanuel, âgé de 23 ans, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette fille a été accusée d'avoir volé 10 000 fbu appartenant à Trycia Ishimwe, fille de cet enseignant. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par une voisine vers l'hôpital Buhiga où elle a été alitée tandis que ces présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 28 janvier 2023, vers 7 heures, sur la RN 12, Gitega-Muyinga, colline Rwingoma, zone et

Une personne blessée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 16 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, Novence Nifasha, âgée de 53 ans, a été blessée à l'aide d'une hache au niveau de la tête par sa femme, Agathe Ciza, âgée de 53 ans. Selon des sources sur place, quelques jours avant, cette femme disait aux voisins qu'elle ne voulait plus de son époux. Selon les mêmes sources, la présumée auteur a été arrêtée et a été transférée à la prison de Muramvya. Signalons la semaine précédente, cette femme avait versé de l'eau bouillante sur son mari.

Une femme blessée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 8 janvier 2023, vers le soir, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, Francine Nizigama, âgée de 30 ans, a été battue et blessée à l'œil droit à coups de poing jusqu'à perdre connaissance par son mari, Emmanuel Nibaruta, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui avait pris un verre de trop a même brûlé des pagnes de sa femme. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime s'est rendue d'abord au CDS de Shumba pour des soins médicaux et elle a ensuite porté plainte à la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de Bukeye où il a été libéré deux jours après suite au retrait de plainte de la victime.

commune Buhiga, province Karuzi, Abou Hebeau, de nationalité congolaise, âgé de plus ou moins 37 ans, a été retrouvé ligoté au niveau des bras, des jambes et des testicules. Il présentait des cicatrices au niveau des bras, des jambes et une seringue aux épaules où on l'a injecté des drogues et ne pouvait pas parler. Selon des sources sur place, il a été évacué à bord d'une ambulance vers l'hôpital Buhiga où il a été soigné. Il a commencé à parler difficilement et il a dit qu'il est un convoyeur d'un camion remorque appartenant à Vianney Nkeshimana surnommé Donatien, originaire de la province Muyinga. Ce véhicule se dirigeait vers la Tanzanie et au cours de la route, le chauffeur lui avait proposé de vider le carburant du camion mais il s'y était opposé. Par après, ils ont arrivés à Muyinga dans la nuit où le chauffeur a garé le camion et le convoyeur a été arrêté par des agents du SNR qui l'ont conduit à Gitega où il a subi des injections des drogues et a perdu connaissance.

I.3.DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Six personnes arrêtées en commune et province Muyinga

En date du 23 janvier 2023, au centre-ville, commune et province Muyinga, six personnes dont des serveurs et gérants de cabarets à savoir Esta et Diomède Nzigamiye ont été arrêtés et conduits au cachot de la police judiciaire de Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de la hausse des prix des produits BRARUDI. Selon les mêmes sources, Pasteur Macumi, Jean Baptiste Macumi, Marie Claire Uwitonze, Butoyi, Vianney et Jean Marie Murorasa ont vu leur licence de commerce des produits BRARUDI. En date du 24 janvier 2023, Amédée Misago, administrateur de la commune Muyinga a pris une décision de fermer les six cabarets de commercialisation des produits BRARUDI à cause de non-respect des prix fixés par le Gouvernement.

I.4. DE LA JUSTICE

Arrestation d'un directeur de l'ECOFO accusé de viol en commune Kibago, province Makamba

En date du 25 janvier 2023, Pascal Nitunga, directeur de l'ECOFO Kigongo, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par la police en lui accusant d'avoir violé et engrossé trois écolières de son établissement. Selon des sources sur place, en date du 24 janvier 2023, lors d'une réunion organisée par ce directeur de l'ECOFO Kigongo en collaboration avec l'administration locale de Kigongo, les trois écolières dont l'une de la 5^{ème} année et deux autres de la 6^{ème} année, ont accusé ce directeur de les avoir engrossées. Selon les mêmes sources, après une enquête policière menée en collaboration avec Sem Nimpaye, Directeur Provincial de l'Education à Makamba, Pascal Nitunga a avoué les faits lui reprochés. Signalons que ce directeur provincial de l'éducation à Makamba avait récemment¹ déploré qu'il s'observe beaucoup de grossesses non désirées dans cette province et que les auteurs qui ne sont pas du

II.DE LA GOUVERNANCE

Interdiction de la vente du maïs en province Cibitoke

En date du 24 janvier 2023, lors d'une réunion de sécurité, le Colonel de Police Carème Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke, a interdit la vente du maïs frais aux commerçants dans les marchés de la province Cibitoke afin de réduire des cas de vols

Trente femmes commerçantes arrêtées en province Ruyigi

En date du 25 janvier 2023, à environ 1 kilomètre de l'entrée du marché, au centre-ville, commune et province Ruyigi, trente femmes commerçantes détaillants ont été arrêtées et conduites au cachot du Commissariat de police par Gentil, Commissaire Provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, elles étaient allées à la recherche des produits vivriers apportés par des agriculteurs. Selon les mêmes sources, ces femmes ont été libérées le même jour, vers 18 heures, après avoir payé dix mille fbu d'amende par chacune. Soulignons que la semaine précédente, l'administrateur de Ruyigi, Antoinette Semugara avait infligé une amende de dix mille fbu aux détaillants

ministère de l'éducation ne sont pas poursuivis en justice sous prétexte que les filles engrossées avaient déjà atteint l'âge de 18 ans.

Deux commerçants condamnés en province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 21 janvier 2023, vers 18 heures, lors d'un procès de flagrance, le TGI Muramvya a auditionné et a condamné Innocent Niyuhire et Ramazani Girukwishaka, vendeurs de viande à 1 an de servitude pénale ainsi qu'une amende de 100 000 fbu chacun. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir vendu 1 kilogramme de la viande sans os à 12 000 fbu alors que le prix fixé par le gouvernement est de 11 000 fbu. Selon les mêmes sources, la viande restante saisie a été distribuée à un groupe des membres de la milice Imbonerakure du centre, Muramvya sur l'ordre du procureur de la République tandis que les deux condamnés ont été conduits à la prison de Muramvya.

du maïs frais dans des champs. Cette autorité administrative de cette province a également interdit la vente du maïs grillé et cuit dans des places publiques. Selon des sources sur place, le Gouverneur a précisé que pour vendre le maïs frais, on devra présenter un document délivré par l'autorité administrative à la base précisant que c'est sa production.

¹Lors d'une visite à Makamba d'Immelde Sabushimike, Ministre en charge des droits de l'homme.

Selon les mêmes sources, des femmes vivant de la vente du maïs frais et cuit demandent la levée de suspension de cette mesure qui viole leurs droits d'exercer librement leur travail.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Vol d'ordinateur au Lycée Communal Mwaro II volés en commune Kayokwe, province Mwaro

Dans la nuit du 26 janvier 2023, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, des gens non identifiés ont volé 2 ordinateurs, 1 unité centrale et un onduleur au Lycée Communal Mwaro II. Selon des sources sur place, ces machines étaient gardées par des policiers. Le lendemain,

Léonidas Bashirahishize, directeur dudit lycée a constaté le vol et l'a déclaré auprès du procureur. Selon les mêmes sources, une fouille perquisition a été menée chez le directeur. Signalons que 7 ordinateurs avaient été octroyés à cette école par le Projet Fibre Optique et le Ministre de l'Education Nationale allait les présenter officiellement en date du 30 janvier 2023.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

gouvernance, à la justice et aux faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.